

## Procès-verbal de la réunion des membres du

### Comité Directeur de la ligue de Franche Comté le 28/05/2011 à 10H.

Malgré les demandes exprimées par nombre de membres du CD au cours des semaines passées, aucune convocation du CD n'a été adressée dans un délai compatible avec la résolution de la question urgente à savoir la sélection pour la fête des jeunes compte-tenu qu'à la date du 8 juin, les sélections seront définitives.

#### De ce fait, les membres du CD de la ligue ont pris l'initiative de la présente réunion et ont adopté la motion suivante.

Le CD rappelle les règles suivantes :

Les sélections sportives se font grâce aux points obtenus au fur et à mesure des compétitions.

La Fête des Jeunes est l'équivalent d'un championnat de France pour la catégorie « minimes », soit des jeunes de 13 à 14 ans.

Deux possibilités existent pour une sélection à cette compétition :

- par classement national obtenu lors de différentes compétitions d'un cursus national,
- par « repêchage », un quota de places étant attribué par la Fédération Française à chaque ligue, certaines ligues mutualisant ces places, par zone.

Traditionnellement, puisqu'aucun texte officiel ne précise à qui sont attribuées les places de « repêchage », celles-ci le sont en fonction des classements régionaux souvent proches des classements nationaux (cf PV AG 2009).

Ainsi, comme certaines ligues l'indiquent clairement sur leur site internet, certains jeunes dans l'impossibilité de participer aux compétitions qui leur auraient permis de se qualifier et ceci qu'elles qu'en soient les raisons, par classement national, ont une chance malgré tout de se voir sélectionnés.

Ce choix est d'autant plus justifié quand le tireur est susceptible de monter sur un podium.

Si un tireur se voit refuser l'attribution de sa sélection alors qu'il a obtenu les points nécessaires au niveau régional, il ne peut s'agir que d'une sanction disciplinaire.

Or, en l'espèce, la commission de discipline, seule commission ayant pouvoir de décision en dehors du comité directeur, n'a pas été convoquée.

PB CC C.O. LB GM  AG.

ck

Le président de ligue a invoqué une « décision » de la commission sportive : celle-ci n'en a pas le pouvoir. Quand bien même, sur les membres convoqués par ses soins, cinq personnes étaient présentes dont trois se sont prononcées en faveur de la sélection naturelle de Thomas Mignot, les deux personnes opposées à cet avis étant le président de ligue Erik SERRI et Mme SERRI.

Le président a par la suite « consulté » le Comité Directeur de la Ligue sur ce cas par voie de mail.

Malgré l'unanimité des réponses en faveur de la sélection de T. Mignot, le président a utilisé un pouvoir discrétionnaire que nul texte n'évoque, pour publier une sélection officielle qui écartait le jeune T. Mignot.

Dès lors, une réunion du Comité Directeur de la Ligue de Franche Comté s'imposait afin qu'une décision soit prise dans le respect des règles sportives et statutaires dans un délai compatible avec la publication des sélectionnés. Or la convocation par le président de la ligue par voie de mail expédiée le 27/05/2011 à 10h22 et reçue par les membres du CD indique la tenue de ladite réunion le Mardi 14 Juin à 19h30, soit trois jours après la compétition.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus les membres du comité directeur signataires de la présente décident :

- de porter la présente à la connaissance de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, à Monsieur le président de la Fédération Française d'Escrime, à la commission des litiges de la Fédération Française d'Escrime et au président de la ligue d'escrime de Franche Comté,
- de demander au Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de faire modifier la liste des tireurs sélectionnés pour la fête des jeunes en réincorporant dans icelle le tireur Thomas Mignot sur la première place du quota ligue du fait de son classement régional ( en individuel et en équipe ), ( cf pièce jointe, classement affiché sur le site de la ligue de Franche Comté ce jour )
- de demander à la commission des litiges de la Fédération Française d'Escrime de se saisir de ce problème.

Les membres du comité directeur de la ligue d'escrime de Franche Comté suivants :


Louis Bérion, Guy Monteil, Claire Chapuis, Christian Dock, Céline Care, Paul Bertrand, Alain Gamma, Fabienne Gamma.

Fait à Besançon le 28/05/2011 en quatre exemplaires originaux.

Christian Dock  
Céline CARE  
BERTRAND Paul  
Guy Monteil  
Claire CHAPUIS  
Alain GAMMA  
Louis BÉRION  
Fabienne GAMMA

FLEURET MINIME

	NOM	PRENOM	CLUB	REGION CLT	REGION PTS	NAT PLACE	QUALIF INDIVIDUEL	QUALIF EQUIPE
<b>FHM</b>	TOURNIER	VINCENT	CE PONTARLIER	1	221,66	17	H2016	EQUIPE
<b>Alexis</b>	THIEBAUT	MARC	BESANCON RC	2	167,9	44	H2016	EQUIPE
<b>CAROUBALOS</b>	LACHERAY	WILLIAM	ASCAP	3	155,29	39	H2016	EQUIPE
	MIGNOT	THOMAS	BESANCON UC	4	151,02	77		
	CAROUBALOS	HUGO	BESANCON UC	5	149,42	126	LIGUE	EQUIPE
	GENG	SEBASTIEN	ASM BELFORT	6	137,36	124	LIGUE	
<b>EDM</b>	CHAUVE	JULIE	ASCAP	1	175,71	36	H2016	EQUIPE
<b>Jean-Louis</b>	CESCA	MILENA	ASM BELFORT	2	149,82	62	LIGUE	EQUIPE
<b>PETITOT</b>	SAWYER	OLIVIA	ASCAP	3	117,01	103	LIGUE	EQUIPE
	PRITZY	COLINE	ASM BELFORT	4	113,76	83		EQUIPE

Ab B C.C. G1  AG

C.C.